



Compte rendu du troisième comité de pilotage du projet "Forêt et espaces protégés"

**ASSOCIATION
INTERNATIONALE
FORETS
MEDITERRANEENNES**

Rome (Italie), 4 juin 2007

Présents :

Nora BERRAHMOUNI - WWF-MedPo (Italie)
Jean BONNIER - Association Internationale Forêts Méditerranéennes (France)
Sophie BOURLON - Parc naturel régional du Luberon (France)
Juan de Dios CABEZAS - Région autonome de Murcie (Espagne)
Valeria CASULLI - Parc Gravine, Province de Taranto (Italie)
Giulio CICCALLE - Région Marche (Italie)
Bruno DEL VITA - Parc National du Vésuve (Italie)
Manuela DI GIUSEGGE - Parc Gravine, Province de Taranto (Italie)
Mauro FRATTEGANI - Région Ombrie (Italie)
Paolo GASPARRI - APAT (Italie)
Francesco GROHMANN - Région Ombrie (Italie)
Nektarios KARIOS - Association for the Protection of Palaichori Monuments (Chypre)

Jérôme LUCCIONI - Parc naturel régional du Luberon (France)
Francesca PIERINI - Région Ombrie (Italie)
Beti PIOTTO - APAT (Italie)
Denys POULET - Association Internationale Forêts Méditerranéennes (France)
Jordi RIERA MORA - Députacion de Barcelone (Espagne)
Ettore ROSSI - Parc Gravine, Province de Taranto (Italie)
Antonio RUGGIERI - Parc Gravine, Province de Taranto (Italie)
Brigitte SCHRIVE - Office national des forêts (France)
Tim SPARHAM - Traducteur de conférence (France)
Patrizia TARTARINO - Université de Bari (Italie)
Francesca TRISOLINI - Parc Gravine, Province de Taranto (Italie)
Mario VELAMÁZAN - Région autonome de Murcie (Espagne)

Excusés :

Pilar ARA LAZARO - Generalitat Valenciana (Espagne)
Fady ASMAR - Ministry of Agriculture and Forests (Liban)
Carlo BIFULCO* - Association Internationale Forêts Méditerranéennes (Maroc), **arrivé dans le dernier quart d'heure de la réunion pour des raisons indépendantes de sa volonté*
Michel BARITEAU - Institut national pour la recherche agronomique (France)
François BESSE - CIRAD (France)
Françoise HALLARD-BOUROULET - Société du Canal de Provence (France)
Ana CAMPO - Generalitat Valenciana (Espagne)
Claudio CIARDI - Région Toscane (Italie)
Gérard DUBOIS - Conseil général du Var (France)
Bruno FADY - Institut national pour la recherche agronomique (France)
Stéphanie GARNERO - Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (France)
Pietro GIACOVELLI - Parc Gravine, Province de Taranto (Italie)

Claudie HOUSSARD - Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (France)
Jean-Paul HETIER - BRL ingénierie (France)
Alain LESTURGEZ - Observatoire de la forêt méditerranéenne (France)
Jean de MONTGOLFIER - Association Internationale Forêts Méditerranéennes (France)
Marcello ORTENZI - Région Toscane (Italie)
Jean-Michel PIRASTRU - Agence publique du massif des Alpilles (France)
Matteo RINALDI - Parc National du Vésuve (Italie)
Carine RITAN - Agence publique du massif des Alpilles (France)
François ROMANE - Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (France)
David SOLANO - CTFC Catalogne (Espagne)
Jorge SUAREZ - Generalitat Valenciana (Espagne)
Paul-Antoine SUSINI - Parc naturel régional de Corse (France)
Daniel VALLAURI - WWF-France (France)
Dimitris ZIANIS - Institut agronomique méditerranéen de Chania (Grèce)

INTERNATIONAL ASSOCIATION
FOR MEDITERRANEAN FORESTS

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant a été approuvé :

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du compte-rendu du Comité de pilotage du 1^{er} décembre 2006
- Présentation des travaux de l'APAT sur les espaces protégés (PAESI)
- Rapport sur le processus d'appel à projets du programme européen "coopération territoriale" (ex. Interreg)
- Détermination des objectifs du projet, choix du nom du projet
- Méthodologie du projet
- Choix de la thématique (ou des thématiques) du projet
- Détermination des produits et résultats attendus
- Examen des partenariats souhaités, attendus, de leur situation géographique et de leur nombre maximum ; choix de chef(s) de file
- Agenda prévisionnel jusqu'au dépôt du dossier de candidature
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Comité de pilotage du 1^{er} décembre 2006

Le compte-rendu du comité de pilotage du 1^{er} décembre 2006 a été approuvé.

Présentation des travaux de l'APAT sur les espaces protégés (PAESI)

Paolo Gasparri (directeur de l'APAT) et Beti Piotta ont présenté l'Agence italienne de protection de l'environnement (APAT) ainsi que ses projets en cours en rapport avec les espaces protégés. Cette présentation se trouve en annexe.

Rapport sur le processus d'appel à projets du programme européen "coopération territoriale" (ex. Interreg)

Le programme MED a été présenté. La présentation "diaporama" ainsi que la note AIFM/07/399 relative à ce sujet sont en annexe.

Les principaux critères de sélection des projets de coopération du programme MED seront :

- La qualité du partenariat.
- Leur caractère stratégique et intégré.
- Leur caractère transnational.
- Leur impact réel et mesurable sur le terrain, apportant une contribution concrète à la réalisation des objectifs du programme "coopération territoriale" MED.
- L'existence d'objectifs communs et partagés.
- Leur positionnement par rapport aux politiques publiques existantes et l'implication des autorités publiques.
- Leur plan de communication et de capitalisation.
- La prise en compte des spécificités des territoires pour garantir l'intégration territoriale.

Question spécifique soulevée : comment les pays n'appartenant pas à l'Union européenne pourraient s'insérer dans nos projets de coopération ?

La question a concerné les pays du Maghreb et le Monténégro.

Dans le cadre du programme MED, il est envisagé (si le comité de suivi du programme le valide) que soit consacré :

- 20% du montant de la contribution du FEDER au projet à des dépenses encourues par des partenaires situés en dehors de la zone participant aux opérations.
- 10% du même montant à des dépenses encourues pour la mise en œuvre d'opérations ou de parties d'opérations sur le territoire de pays situés en dehors de la communauté européenne.

Cette possibilité n'est pour le moment qu'une hypothèse qui devrait être confirmée ou non vers octobre 2007. Il est précisé dans le programme opérationnel "Coopération territoriale" MED que la coopération avec les pays tiers n'est plus une priorité (contrairement à Interreg IIIB Medocc).

D'autre part l'intégration de pays tiers pourra être envisagée à travers d'autres programmes plus adaptés comme le programme "Voisinage" (IEVP) et "Instrument d'aide de pré adhésion" (IAP). Le programme Voisinage devrait être opérationnel environ un an après le programme MED.

La première étape de nos projets de coopération sera de constituer un noyau dur de partenaires européens répondant aux critères du programme MED. Un élargissement sera ensuite envisagé à travers les éventuelles possibilités offertes par le programme MED ou à travers celles des programmes IEVP et IAP. Il faudrait toutefois que les éventuels partenaires non communautaires consentent au plus tôt à quelques moyens et ne s'en tiennent pas à tout attendre du projet.

Détermination des objectifs du projet, choix du nom du projet / Méthodologie du projet Choix de la thématique (ou des thématiques) du projet / Détermination des produits et résultats attendus

Des propositions de projets de coopération sur les forêts méditerranéennes dans le cadre du programme MED ont été présentées. La présentation "diaporama" et la note AIFM/07/415 sont en annexe.

Les propositions correspondent aux conclusions de l'atelier des 29 et 30 novembre 2006 et aux décisions du comité de pilotage du 1^{er} décembre 2006. Elles intègrent les critères de sélection du programme opérationnel de MED. Ce dernier précise que les projets devront se focaliser sur un point particulier et éviter de se disperser. Pour cette raison, le comité de pilotage a décidé de traiter les différentes thématiques dans des projets indépendants.

Le choix des projets

Les projets retenus sont les suivants :

- POLIFORME - Concevoir des politiques de qualité de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens

- NATURA ECO - Concilier les relations entre conservation des espaces forestiers méditerranéens protégés et activités économiques
- MED GOUV – Améliorer la gouvernance de la gestion des espaces forestiers protégés méditerranéens et périurbains
- CLIMATE RISKS – Anticiper et atténuer les risques relatifs aux forêts méditerranéennes (incendies, inondations, évolution des écosystèmes) et associés aux changements climatiques

Les acronymes et titres des projets sont provisoires.

Les différents projets s'insèreraient préférentiellement dans les objectifs et axes du programme MED suivants :

- POLIFORME - Axe 2 "Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable", **Objectif 2.1 "Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles"**
- NATURA ECO - Axe 2 "Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable", **Objectif 2.1 "Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles"**
- MED GOUV – Axe 4 "Promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace Med", **Objectif 4.1 "Coordination des politiques de développement et amélioration de la gouvernance territoriale"**
- CLIMATE RISKS – Axe 2 "Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable", **Objectif 2.4 "Prévention et lutte contre les risques naturels"**

La proposition de diviser certains des 4 projets exposés pour pouvoir mieux approfondir certains points (par exemple diviser en trois CLIMATE RISKS en abordant les maladies, les incendies et la désertification) n'a pas été retenue.

La méthodologie des projets

La méthodologie générale des projets consistera à :

- 1/ mener dans des sites pilotes des expérimentations d'un procédé, d'une technique ou d'une démarche dans le but de tester son efficacité, sa portée et de le rendre généralisable.
- 2/ encadrer ces expérimentations par une réflexion transnationale (à travers le système du peer review) qui aboutira à :
 - établir un inventaire de l'existant et évaluer les actions menées à travers une grille de lecture commune
 - établir des méthodes ou solutions communes
 - évaluer les besoins de chaque région ainsi que l'adaptabilité des solutions envisagées
- 3/ mettre en place un système de capitalisation et de communication ambitieux.

L'objectif est d'aboutir à des résultats stratégiques structurant ayant une incidence concrète sur la compétitivité de l'espace MED, dans une démarche de développement durable.

Les expérimentations dans les sites pilotes devront :

- 1/ correspondre à des besoins spécifiques des territoires justifiés par une analyse détaillée et précise basé sur des éléments objectifs (études régionales, statistiques...).
- 2/ avoir un intérêt transnational apportant une valeur ajoutée au projet dans son ensemble.

Une identité commune (logo, site Internet) par projet sera mise en place

Les produits élaborés à l'échelle transnationale souffrent généralement d'un problème de diffusion et d'adaptation. Pour s'en prémunir leur élaboration nécessitera d'aller chercher les outils existant sur chacun des territoires, pour ensuite les modéliser, avant de diffuser localement (vers les élus, acteurs locaux...) les produits finaux.

Le groupe d'experts du système "peer review"

Un groupe, composé des mêmes personnes permanentes, travaillera sur la base des expérimentations pilotes pour les analyser, proposer des solutions et évaluer leur transférabilité. Ce groupe d'experts aura une mission d'évaluation technique comparative (pas une mission d'évaluation scientifique).

Il sera composé d'un seul représentant par partenaire, ainsi que d'experts extérieurs (en moyenne un pour deux partenaires). Le terme "expert extérieur" regroupe aussi bien des universitaires, chercheurs spécialistes d'un domaine que des représentants de la société (dont les élus) ou des techniciens (gestionnaires...)... en fonction des problématiques.

Ce groupe d'experts ainsi constitué sera la garantie d'une approche systémique du problème, d'une prise en compte des spécificités géographiques, et d'une meilleure réceptivité du projet au sein des publics cibles.

Les membres de ces groupes d'experts devront s'engager à participer réellement au projet durant toute sa durée et à être présents à chaque étape clef. Le critère de leur disponibilité devra être déterminant pour leur sélection. La constitution du groupe d'experts devra être envisagée dès le début du montage de chaque projet.

Des indicateurs biologiques sociaux etc... communs seront définis pour aboutir à une grille d'analyse commune permettant d'évaluer les expérimentations sur le terrain et leur transférabilité.

Les produits des projets

Chaque projet aura ses produits liés à la méthodologie générale. De façon plus spécifique, POLIFORME développera un guide méditerranéen des espaces forestiers protégés (cf. présentation générale AIFM/07/415) et CLIMATE RISKS visera à établir un cahier des charges pour des projets de recherche relatifs aux changements climatiques (et à apporter une aide au montage de tels projets dans le cadre du PCRD).

Un travail d'évaluation de la gestion des forêts méditerranéennes dans les aires protégées permettra de les faire connaître au niveau européen et mondial (en mettant en avant leurs richesses). Cela renforce l'idée d'un guide méditerranéen. Il faudra approfondir ce que l'on attend de la base de données et faire en sorte qu'elle soit la plus pertinente possible.

Les produits correspondant au travail des groupes d'experts devront être explicités afin qu'ils soient plus visibles et aient un impact plus fort.

Un cahier des charges pour la recherche et la formation académique (master sur la gestion des forêts des aires protégées en Méditerranée) sera un produit collectif d'un ou de projet(s).

Pour que les bonnes pratiques ou idées ne restent pas inconnues et soient utilisées, il faudra prévoir un fort volet de vulgarisation, diffusion et communication.

Des produits locaux des projets à l'attention des acteurs des territoires pilotes de chaque partenaire seront prévus dans le cadre de la vulgarisation des résultats.

Il est suggéré que dans POLIFORME les différents sites pilotes soient représentatifs de différentes valeurs de la biodiversité en Méditerranée. Cela permettrait de développer un réseau méditerranéen représentatif de la biodiversité des forêts méditerranéennes dans les aires protégées, et intégrerait l'idée d'un réseau (ou corridor) écologique méditerranéen.

Chaque partenaire pourra associer localement les acteurs qu'il souhaite. Il est en particulier suggéré d'associer des universités, centres de recherche etc... présents régionalement ou partenaires des institutions participant au projet.

La fiche-type de contribution de chaque partenaire pour la rédaction des projets

Une fiche-type permettant de disposer d'informations de chaque partenaire par rapport aux projets spécifiques, sera établie. Elle sera ensuite complétée par tous les partenaires concernés. Elle pourra notamment comprendre :

- La thématique/problématique locale principale
- L'argumentation du projet pilote et des besoins locaux
- La description du site choisi
- La stratégie envisagée
- Les actions prévues
- Les publics cibles

L'AIFM proposera un document cadre qui sera soumis à l'approbation des partenaires.

Examen des partenariats souhaités, attendus, de leur situation géographique et de leur nombre maximum ; choix de chef(s) de file

L'Autorité unique de gestion (AUG) du programme MED a été sollicitée pour savoir s'il était acceptable de proposer 4 projets sur les forêts méditerranéennes. Cela ne serait pas, a priori, un problème, à condition qu'il n'y ait pas exactement le même partenariat dans tous les projets et que les chefs de file soient différents. Il s'agit d'un conseil de l'AUG qui n'a pas de valeur de réponse officielle.

Par ailleurs, pour être opérationnel, le nombre de partenaires par projet devra être compris entre 6 et 9.

Les partenaires présents ont indiqué un ordre de priorité entre les 4 projets. Après consultation des partenaires officiels qui n'ont pas pu participer à la réunion du 4 juin (et validation des choix pour les partenaires dont les représentants n'étaient pas habilités à décider), la liste des partenaires pour chaque projet sera établie **au plus tard le 22 juin 2007**. Chaque partenaire

officiel participera à au moins deux projets (sauf si explicitement il ne souhaite participer qu'à un seul projet du programme MED).

Tableau des priorités pour chaque partenaire présent (1 = priorité la plus haute, 4 = priorité la plus faible)

| | POLIFORME | NATURA ECO | MED GOUV | CLIMATE RISKS |
|-------------------------------|-----------|------------|----------|---------------|
| Chypre | 4 | 1 | 2 | 3 |
| ONF | 3 | 1 | 4 | 2 |
| Parc national du Vésuve | 3 | 2 | 4 | 1 |
| Région Murcie | 4 | 3 | 2 | 1 |
| Province de Taranto | 1 | 3 | 4 | 2 |
| Députation de Barcelone | 3 | 2 | 4 | 1 |
| WWF | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Parc naturel régional Luberon | 3 | 1 | 2 | 4 |
| Région Ombrie | 3 | 1 | 4 | 2 |

Les chefs de file pour chaque projet seraient :

- POLIFORME : à déterminer
- NATURA ECO : Région Ombrie (Italie)
- MED GOUV : Région Murcie (Espagne)
- CLIMATE RISKS : Parc national du Vésuve (Italie)

Les partenaires ont jugé qu'il serait souhaitable que le chef de file de POLIFORME soit un partenaire français.

Il n'est pas souhaitable que l'AIFM soit chef de file d'un projet car, compte tenu de la fragilité institutionnelle de sa structure, cela pourrait être un argument de rejet global de la candidature d'un projet. Néanmoins l'AIFM occupera pour chaque projet le rôle d'animateur technique qu'elle a tenu dans le cadre de RECOFORME.

Agenda prévisionnel jusqu'au dépôt du dossier de candidature

La liste des partenaires par projet sera arrêtée **le 22 juin 2007**.

Pour rédiger chaque fiche projet, une fiche-type apportant des informations sur chaque projet pilote et chaque partenaire sera adoptée. L'AIFM fera une proposition qui devra être validée par les partenaires **le 25 juin 2007 au plus tard**.

Les partenaires devront renvoyer leurs fiches remplies **avant le 23 juillet 2007**. Il est rappelé que les langues de travail sont le français et l'anglais (langues officielles du programme MED).

L'AIFM soumettra à l'ensemble des partenaires concernés les propositions des projets **en septembre 2007**. Les projets pourront ensuite être améliorés par l'ensemble des partenaires. Le début du premier appel à projet est prévu pour **novembre 2007**.

Questions diverses

Pour mieux répondre à la préoccupation de production commune, il faudra se rapprocher de l'observatoire européen du programme Leader+ pour s'inspirer de ce qui a été fait.

Les personnes référentes pour chaque partenaire sont :

- PNR Luberon : Sophie Bourlon
- WWF : Daniel Vallauri ou Nora Berrahmouni (à déterminer en interne)
- Députation de Barcelone : Jordi Riera Mora
- Région Ombrie : Francesca Pierini
- Parc de la Gravine (Taranto) : Valeria Casulli
- Région Murcie : Mario Velamazán
- ONF : Brigitte Schrive ou Albert Maillet (à déterminer en interne)
- Chypre : Nektarios Karios
- Parc national du Vésuve : Bruno del Vita

Il faudra veiller à faire le lien avec les projets en cours dans d'autres programmes (exemple Interreg IIIC OCR INCENDI, Life+...).

Il n'est pas prévu a priori d'autres réunions entre les partenaires avant le dépôt des projets. Néanmoins, si cela était nécessaire, une telle réunion pourrait avoir lieu.

Sans que cela soit exclu, il a été jugé préférable que les membres du groupe d'experts ne soient pas rémunérés pour leur contribution car cela constituerait, d'une part, un budget global probablement trop important, et d'autre part, une inégalité avec les experts qui participeraient à titre bénévole. Un budget couvrant leurs frais de missions sera, bien entendu, prévu.

Le groupe d'experts ne sera pas chargé de l'évaluation globale du projet. Un cabinet extérieur pourra être désigné pour cela.

Le comité de pilotage de "Forêt et espaces protégés" s'est essentiellement penché sur les opportunités du programme MED pour des raisons de calendrier. Ainsi, plusieurs partenaires (dont le WWF France, les parcs naturels régionaux des Alpilles et du Luberon, le conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon, la région Ombrie) souhaiteraient travailler sur la conservation/gestion des peuplements forestiers méditerranéens vieillissants. Un partenariat à ce sujet pourrait être développé dans le cadre du programme Life+¹.

¹ dont un appel à projet est semble-t-il prévu pour être clos le 30 novembre 2007 (information connue après le 4 juin 2007).